MARIAGES :
PIECES A FOURNIR :

- Date (à réserver en mairie au plus tôt).
- Fiche de renseignement dans le livret de mariage (à retirer en mairie).
- Copie intégrale de l'acte de naissance pour chacun des futurs époux.
- Attestation sur l'honneur de domicile (dans le livret mariage) + justificatif de domicile récent.
- Pièce d'identité pour chacun des futurs époux
- Certificat du notaire (si contrat).
- Précédent acte de mariage (si divorce) ou jugement de divorce
- Copies des cartes d'identité des témoins : 1 témoin obligatoire pour chaque époux, 2 maximum.
- Acte de naissance des enfants s'il y a lieu.

Pour les mariages de personnes de nationalité étrangère, il conviendra de fournir également :

- Copie intégrale de l'acte de naissance dans la langue d'origine.
- Copie de cet acte dans la langue française, certifié par un traducteur assermenté.
- Certificat de coutume.
- Certificat de célibat.
- Passeport avec visa ou carte de séjour en cours de validité pour chacun des futurs époux.

&&&&&&&&&&&&&

⚠ Les deux époux doivent se présenter ensemble pour établir le dossier avec l'officier d'état civil, au moins un mois avant la date du mariage.

NOCES D'OR :
PIECES A FOURNIR :

- Date (à réserver en mairie au plus tôt).
- Copie intégrale de l'acte de mariage.
- Justificatif de domicile.

BAPTEMES CIVILS :
PIECES A FOURNIR :

- Date (à réserver en mairie au plus tôt).
- Copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant.
- Justificatif de domicile.
- Pièces d'identité des parents, parrain et marraine.